



SOMMAIRE
DES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL DE DIRECTION
LORS DE SA 78^{ème} SESSION

(Rome, 12-16 avril 1999)

Point No. 1 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil de Direction a adopté l'ordre du jour provisoire tel que proposé par le Secrétariat avec la modification suggérer de lier en partie la discussion sur les points 7 et 21 de l'ordre du jour.

Point No. 2 de l'ordre du jour: Rapport sur l'activité de l'Institut en 1998

Le Conseil de Direction a approuvé le rapport du Secrétaire Général sur l'activité de l'Institut en 1998.

Point No. 3 de l'ordre du jour: Nomination des premier et deuxième Vice Présidents du Conseil de Direction

Sur la suggestion du Président, le Conseil de Direction a nommé M. Roland Loewe et M. Byung-Hwa Lyou en tant que premier et deuxième Vice-Présidents respectivement jusqu'à sa 79^{ème} session.

Point No. 4 de l'ordre du jour: Nomination des membres ad honorem du Conseil de Direction

Le Conseil de Direction a nommé membres *ad honorem* les personnes suivantes: M. Charles Dlamini (Afrique du Sud), M. E. Allan Farnsworth (Etats-Unis d'Amérique), M. Yasuo Hamasaki (Japon), Mme Tsvetana Kamenova (Bulgarie), M. Vicente Marotta Rangel (Brésil), M. Jörg Pirrung (République fédérale d'Allemagne), M. Alan Rose (Australie), M. Leif Sevón (Finlande) et Mme Zhang Yejiao (République populaire de Chine).

Point No. 5 de l'ordre du jour: Nomination des membres du Comité Permanent

Le Conseil de Direction a nommé Mme Collaço, Mme Trahan, M. Loewe, M. Goode et M. Sen membres du Comité Permanent. Il a de plus décidé qu'en l'absence de M. Sen, M. Lyou le remplacerait pour la présente session.

Point No. 6 de l'ordre du jour: Les règles transnationales de procédure civile

Le Conseil a demandé au Président d'Unidroit de constituer, avec le Directeur de l'*American Law Institute*, un Comité d'étude composé de représentants de différents systèmes juridiques, ayant pour tâche d'explorer la possibilité d'élaborer des principes généraux en matière de procédure civile, constituant une première étape dans l'élaboration de règles transnationales de procédure civile.

Point No. 7 de l'ordre du jour: Les règles uniformes applicables aux transports

Le Conseil de Direction a décidé que le Secrétariat répondrait à la Commission économique pour l'Europe et à l'IRU en indiquant qu'UNIDROIT ayant promu la Convention CMR, il souhaitait collaborer aux travaux. M. Putzeys a été chargé de représenter UNIDROIT auprès de l'IRU et de la Commission économique pour l'Europe et de faire un rapport lors de la prochaine session du Conseil sur les travaux en cours.

Point No. 8 de l'ordre du jour: Loi modèle sur le franchisage

Le Conseil a pris note des progrès réalisés concernant la loi modèle sur le franchisage. Il est convenu que la loi modèle devrait pour le moment s'attacher à la communication des informations. Il est aussi convenu que le Secrétariat devrait préparer une étude à soumettre au Conseil, portant sur d'autres questions à laquelle la loi modèle pourrait par la suite s'étendre.

Point No. 9 de l'ordre du jour: Etat de mise en œuvre et promotion des Conventions d'UNIDROIT

Le Conseil de Direction a pris note des quelques indications fournies quant aux actions entreprises ou envisagées par certains Gouvernements en vue de l'acceptation des Conventions d'UNIDROIT. Il a demandé au Secrétariat de solliciter les Gouvernements de ses Etats membres afin qu'ils fassent connaître par écrit leurs actions ou intentions sur ce point et de soumettre le résultat de cette enquête aux membres du Conseil lors de la prochaine session.

Point No. 10 de l'ordre du jour: Les Principes relatifs aux contrats de commerce international

Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction des informations communiquées par le Secrétariat et a exprimé ses meilleurs vœux de succès au Groupe de travail. Il a également approuvé le texte suivant en tant que note de bas de page au paragraphe 2 du Préambule des Principes:

"Les parties qui souhaitent prévoir que leur contrat sera soumis aux Principes pourraient utiliser le libellé qui suit, en ajoutant toute exception ou modification désirée:

"Le présent contrat sera régi par les Principes d'UNIDROIT (1994) [à l'exception des articles ...]"

Les parties qui souhaitent en outre prévoir l'application du droit d'un Etat particulier pourraient utiliser le libellé suivant:

"Le présent contrat sera régi par les Principes d'UNIDROIT (1994) [à l'exception des articles ...], complétés le cas échéant par le droit [du pays X]".

Si une telle clause est utilisée avec une clause d'arbitrage, les parties devraient s'assurer que les deux clauses ne sont pas incompatibles."

Point No. 11 de l'ordre du jour: Les garanties internationales portant sur des matériels d'équipements mobiles

Le Conseil a décidé que ses membres devraient faire tout ce qui était en leur pouvoir pour encourager leurs Gouvernements à envoyer, lors des futures Sessions conjointes, des délégations composées d'experts dans différents domaines, en particulier sur toutes les différentes catégories de matériels d'équipement couvertes par l'avant-projet de Convention et sur les aspects techniques relatifs aux systèmes d'inscription.

Le Conseil, tout en félicitant tous ceux qui avaient participé aux travaux accomplis jusqu'ici, leur a demandé de redoubler leurs efforts, en particulier à travers l'avancement des travaux sur les avant-projets de Protocoles ferroviaire et spatial, pour garantir que le projet ne soit pas absorbé par les intérêts aéronautiques.

Le Conseil a décidé que ses membres devraient intervenir auprès de leurs Gouvernements pour qu'ils demandent à l'OACI de prolonger la durée prévue de la deuxième Session conjointe.

Le Conseil a décidé d'autoriser le Secrétariat, au cas où la troisième Session conjointe devait se tenir avant la 79^{ème} session du Conseil et où les progrès effectués seraient tels qu'une Conférence diplomatique serait envisageable vers la fin de l'an 2000 ou le début de 2001, à demander par écrit aux membres du Conseil leur opinion provisoire quant à l'opportunité de convoquer une telle Conférence, opinion qui serait toutefois sujette à confirmation lors de la 79^{ème} session.

Le Conseil a approuvé la proposition du Secrétariat de soumettre les avant-projets de Protocoles supplémentaires que pourraient présenter les Groupes de travail ferroviaire et spatial avant la 79^{ème} session du Conseil à des comités pilote et de révision, sur le modèle de celui constitué pour la mise au point de l'avant-projet de Convention et de l'avant-projet de Protocole aéronautique en juin 1998.

Point No. 12 de l'ordre du jour: Nomination des correspondants de l'Institut

Le Conseil de Direction a nommé correspondants de l'Institut les personnes suivantes: Mme Katharina BOELE-WOELKI (Allemagne/Pays-Bas), M. Bijan IZADI (Iran), Mme Aída KEMELMAJER de CARLUCCI (Argentine), M. Mikko J. KÖNKKÖLÄ (Finlande), M. Karl KREUZER (Allemagne), M. Avelino LEON STEFFENS (Chili), Mme Lyndel V. PROTT (Australie), M. Julio César RIVERA (Argentine), M. Giorgio SCHIAVONI (Italie) et M. Hervé SYNDET (France).

Point No. 13 de l'ordre du jour: Programme de coopération juridique

Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction des informations communiquées par le Secrétariat et a entériné le rapport du Sous-comité sur les bourses du Conseil.

Point No. 14 de l'ordre du jour: Etat de la bibliothèque

Le Conseil de Direction a pris note des informations données par le Secrétariat sur l'état de la bibliothèque et les membres se sont engagés à faire des démarches dans leurs pays pour essayer de trouver des ressources supplémentaires.

Point No. 15 de l'ordre du jour: Revue de droit uniforme et autres publications

Le Conseil de Direction a pris note avec grande satisfaction des informations fournies sur ce sujet.

Point No. 16 de l'ordre du jour: Le Site d'UNIDROIT sur Internet

Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction des travaux menés sur le site Internet et a décidé que le Secrétariat, en consultation avec le Président du Comité d'étude pertinent, déciderait à quel stade les projets d'UNIDROIT devraient figurer sur le site Internet de l'Institut.

Point No. 17 de l'ordre du jour: Centre d'Etudes de droit comparé et étranger

Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction du rapport du Directeur du Centre d'études de droit comparé et étranger sur les activités du Centre depuis la dernière session du Conseil.

Point No. 18 de l'ordre du jour: Elaboration du projet de budget pour l'exercice financier 2000

Le Conseil de Direction a pris note des informations données par le Secrétariat sur ce point et a indiqué sa préoccupation en raison de l'attachement strict de certains Etats membres au principe de croissance nominale zéro qui risquait de mettre en péril les activités d'UNIDROIT. Le Conseil a adopté le projet de Résolution (78)1 qui sera soumis à la Commission des Finances en vue d'une modification du projet de budget pour l'exercice financier 2000 qui sera ensuite soumis à l'Assemblée Générale pour approbation.

Point No. 19 de l'ordre du jour: Modification du Règlement de l'Institut

Le Conseil de Direction a décidé de ne pas entamer de discussion en séance plénière puisque le Sous-comité avait estimé que la situation n'était pas mûre. Il a décidé de renvoyer la discussion à une prochaine session du Conseil.

Point No. 20 de l'ordre du jour: Date et lieu de la 79^{ème} session du Conseil de Direction

Le Conseil de Direction a indiqué que sa 79^{ème} session devrait se tenir en dehors de Rome et que la session plénière commencerait le lundi 10 avril 2000. Le lieu serait communiqué dès que possible.

Point No. 21 de l'ordre du jour: Base de données sur le droit uniforme

Le Conseil a décidé que les travaux sur la base de données de droit uniforme (UNILAW) devraient commencer immédiatement. Il a aussi décidé que l'administration de la base devrait être confiée à la Fondation de droit uniforme, tout en soulignant que la base de données était et resterait un projet d'UNIDROIT.

Point No. 22 de l'ordre du jour: Fondation de droit uniforme

Le Conseil a décidé de reconduire MM. Hartkamp, Mádl, Siehr et Wallace au Conseil d'administration de la Fondation. Il a en outre nommé M. Goode et M. Putzeys comme nouveaux membres.